

Schéma de secteur de la côtière rhodanienne

Bilan de la concertation

Février 2014



SOMMAIRE

Introduction

Partie I La concertation avec le plus grand nombre

Chapitre 1 Un projet co-construit avec les partenaires

Chapitre 2 Des élus associés étroitement

Chapitre 3 Des temps d'échanges et de validation

Chapitre 4 Associer le grand public et informer les habitants

Partie II Les actions d'information et de communication

Chapitre 1 Les collectivités locales, de précieux relais

Chapitre 2 Le site Internet

Chapitre 3 La e-letter

Chapitre 4 La presse locale

Partie III Evaluation de la concertation

Chapitre 1 Synthèse des actions réalisées

Chapitre 2 Avancées et limites de la concertation

Tout au long de son élaboration, le schéma de secteur a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les élus, les habitants, les agriculteurs, les associations locales, les acteurs du tourisme et du patrimoine ont été particulièrement sollicités. Les services de l'Etat ont aussi été associés de façon continue à la démarche. Le syndicat mixte des Rives du Rhône remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation pour l'élaboration du schéma de secteur de la côtière rhodanienne, qui s'est déroulée d'avril 2012 à décembre 2013. Il s'attache à montrer la diversité des rencontres proposées avec les différents publics et le souci de leur association, cultivé tout au long de l'élaboration du document.

INTRODUCTION

Le Scot arrêté le 14 décembre 2010 prévoit (chapitre 2 de la partie 5 du document d'orientations générales, p.170 du livre 2) l'élaboration d'un schéma de secteur sur les communes de la rive droite du Rhône et du Gier, marquée par de fortes contraintes à l'urbanisation, afin d'en clarifier et d'identifier les potentialités de développement. Pour rappel, la procédure d'élaboration du schéma de secteur est identique à celle d'un Scot. Il a pour rôle d'en « détailler et préciser le contenu » (article L 122-1-14, L122-17 et R122-4 du Code de l'Urbanisme).

Le périmètre du schéma de secteur a été validé par délibération du SMRR le 24 janvier 2012. Il comporte les communes suivantes : Saint-Romain-en-Gier, Echaldas, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Ampuis, Tupin-et-Semons, Condrieu, Vérin, Saint-Michel sur Rhône, Chavanay, Mallevall, Saint-Pierre-de-Bœuf, Peyraud, Champagne, Saint Etienne de Valoux et Andance.

Une consultation a été lancée pour réaliser l'étude « faubourgs perchés » visant à l'élaboration du schéma de secteur sur ce territoire de la côtière rhodanienne. A noter que cette étude est pilotée en partenariat avec le parc du Pilat dans le cadre d'un groupement de commande, afin de réaliser concomitamment un plan de paysage sur le même périmètre.

Anticipant l'extension du périmètre du SMRR en mars 2013, les communes de Limony, Charnas, Félines, Serrières et Saint Désirat ont été intégrées à la démarche.

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un schéma de secteur. Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, l'élaboration du schéma de secteur doit être menée en concertation afin d'associer, pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont la profession agricole, et selon des modalités définies par le Syndicat Mixte.

Par ailleurs, les objectifs et les modalités de la concertation du schéma de secteur de la côtière rhodanienne ont été définis par la délibération du 12 février 2013 qui prévoyait :

- la mise à disposition du public d'un dossier qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées, avec un registre d'observations. Le dossier sera actualisé et consultable pendant toute la durée de l'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt du projet), au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et dans les mairies de Saint-Romain-en-Gal, Condrieu, Chavanay et Champagne, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques sur le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que sur les orientations du Padd et du Dog avant l'arrêt du projet. Les comptes rendus des réunions publiques seront joints au dossier d'information pour le public ;
- des articles de presse ou dans les bulletins municipaux ou sur le site internet du syndicat...

PARTIE 1 – La concertation avec le plus grand nombre

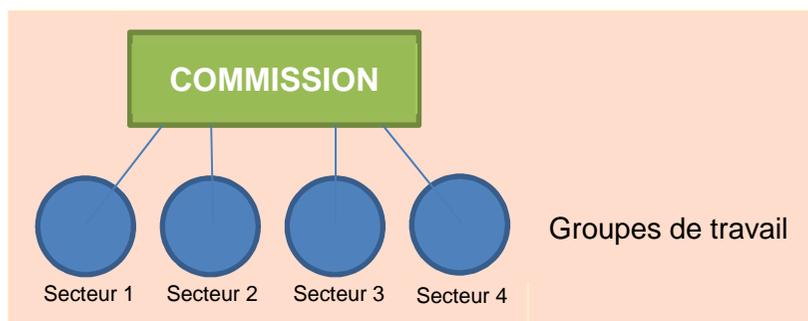
→ Chapitre 1 – Un projet co-construit avec les partenaires

Les groupes de travail thématiques ont été conduits sur quatre secteurs (carte page suivante). Dans chaque secteur, deux groupes de travail ont successivement permis d'échanger autour :

- du diagnostic
- de la cartographie des espaces d'intérêt et des principes / actions à intégrer dans le plan paysage / schéma de secteur.

Ces groupes de travail ont permis de préparer et d'enrichir les échanges en commissions.

Deux cycles de commissions de travail thématiques ont été organisés. Ces commissions ont regroupé des personnes d'horizons différents : élus, agriculteurs, techniciens des différentes structures concernées (DDT, Parc du Pilat, associations naturalistes...). Ces commissions avaient pour but la synthèse des travaux des différents groupes.



Articulation des groupes de travail et des commissions

✗ Le travail sur les espaces et activités agricoles

Les groupes de travail

Huit groupes de travail « Agriculture » ont permis de recueillir les données les plus justes sur cette activité et sa géographie. Ces rendez-vous se sont déroulés en deux temps, du 15 au 16 mai puis du 26 au 27 novembre 2012.

Les réponses apportées portaient sur la localisation des sièges d'exploitation, le fonctionnement des exploitations, caractériser les terres, penser leur devenir...

Les commissions

Composition de la commission : élus, agriculteurs, techniciens des chambres d'agriculture

Deux commissions agriculture ont ponctué l'élaboration du schéma de secteur.

Une première rencontre a eu lieu le 8 juin 2012. Elle avait pour but la synthèse des travaux des différents groupes et d'échanger sur les enjeux agricoles à l'échelle des 23 communes concernées par cette étude.

Une seconde réunion a été organisée le 28 septembre 2012 afin de travailler plus finement les enjeux agricoles et les limites des espaces agricoles stratégiques.



Commission Agriculture à Saint-Romain-en-Gal

✘ Le travail sur les enjeux paysagers

Les groupes de travail

Ces groupes de travail se sont réunis à 8 reprises pour caractériser sur un support « simple » (une carte IGN), les paysages vécus, les perceptions et leur devenir. Une première série a eu lieu entre le 24 et le 25 mai et une seconde série s'est déroulée du 3 au 4 décembre 2012.

Ces groupes de travail se sont attachés à localiser :

- Les paysages vécus et remarquables ;
- Les usages et perceptions ;
- Les pressions, risques, projets.



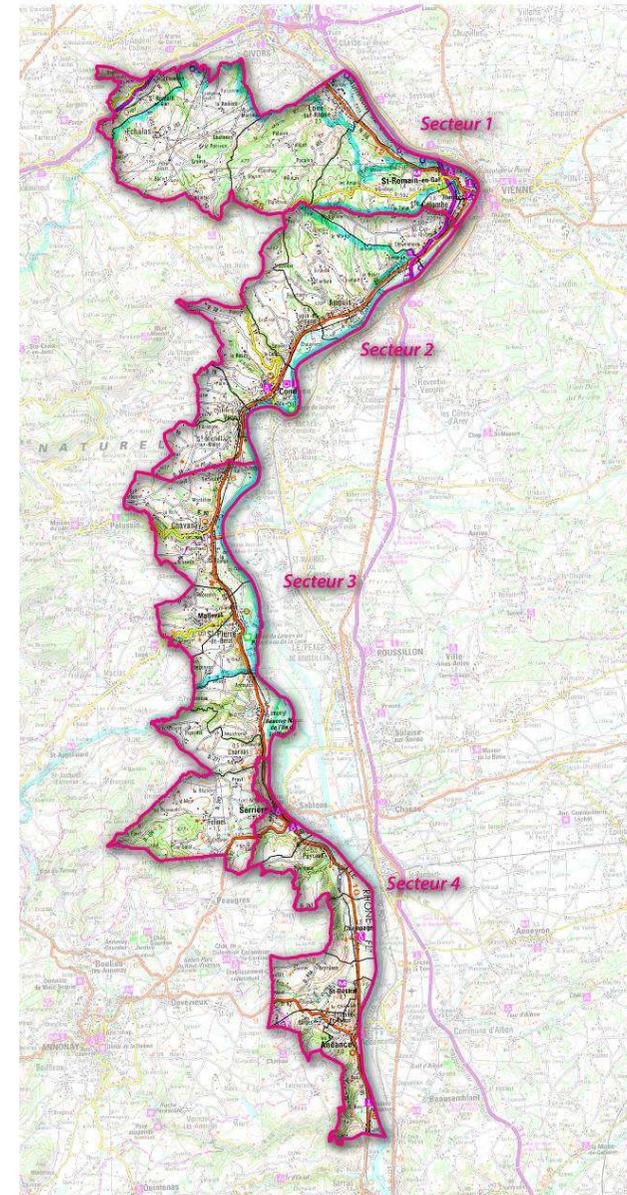
Groupe de travail, mai 2012, à Serrières

Les commissions

Composition : élus, associations, personnes ressources, offices de tourisme...

Cette commission s'est réunie deux fois en 2012 :

- Le 8 juin pour présenter la synthèse des travaux du groupe de travail et échanger sur les enjeux paysagers des communes de la côtière ;
- Le 28 septembre, l'objectif était de détailler les enjeux paysagers repérés à l'échelle des 23 communes du périmètre d'étude et en partager les éléments structurants.



Découpage des secteurs des groupes de travail

➔ Chapitre 2 – Des élus associés étroitement

Une collaboration étroite entre les élus en charge du schéma de secteur, l'équipe du SMRR, les bureaux d'études et les élus municipaux a permis de construire les orientations concrètes du projet à l'échelle de la côtière, mais aussi sur le faubourg perché.

✘ Un travail sur les orientations en « petits groupes »

Pas moins de 10 groupes de travail composés de 2 ou 3 communes ont permis de construire une approche qui dépasse l'échelle communale et fixe des objectifs de développement à long terme.

✘ Un groupe de travail spécifique « faubourg perché »

De novembre à décembre 2013, trois réunions de ce groupe de travail visaient à préciser les modalités d'aménagement du futur faubourg en termes d'aménagement urbain et paysager. Les membres du groupe ont débattu des prescriptions et des scénarios d'aménagement.

✘ Une constante disponibilité du Syndicat Mixte

A la demande des communes concernées par l'étude, le SMRR a rencontré les élus pour répondre aux questions, expliquer la démarche, approfondir certains points et discuter des situations particulières. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, plusieurs réunions ont eu lieu. Au total, seize rencontres directes avec les communes ont été menées, en mairie principalement. Ces rendez-vous ont concerné 13 communes.



Un travail approfondi de pédagogie a été mené tout au long de l'étude (groupe de travail à Saint-Désirat, le 16 mai 2012)



De nombreuses visites de terrain ont été organisées (groupe de travail faubourg perché, Saint-Romain-en-Gal, le 23 octobre 2013)

➔ Chapitre 3 – Des temps d'échanges et de validation

Le projet de schéma de secteur a été présenté et discuté avec les élus du territoire, lors des assemblées des maires, des conseils syndicaux, des comités de pilotage mais aussi avec les partenaires.

✘ Un projet initié et débattu par le conseil syndical

Dès son lancement puis au fur et à mesure de l'avancement des études, le schéma de secteur a été présenté au conseil syndical :

- 21 novembre 2011, présentation du contenu et des objectifs du cahier des charges
 - Délibération D/2011/023 : *Proposition de l'élaboration d'un schéma de secteur « côtière rhodanienne »* ;
- 24 janvier 2012, validation du périmètre du schéma de secteur
 - Délibération D/2012/01 : *Validation du périmètre du schéma de secteur « Côtière rhodanienne » suite à la consultation des intercommunalités et de la commune membres concernées* ;
- 12 février 2013, présentation des objectifs et enjeux
 - Délibération D/2013/06 : *Prescription de l'élaboration du schéma de secteur « Côtière rhodanienne », objectifs poursuivis et définition des modalités de concertation* ;
- 2 juillet 2013, débat sur le PADD.

✘ Des « assemblées des maires » à chaque étape importante

Les élus des 23 communes concernées par l'étude ont été conviés à trois reprises lors de l'élaboration du projet :

- Le 20 avril 2012, présentation de la démarche du schéma de secteur, l'approche méthodologique et le calendrier ;
- Le 18 octobre 2012, présentation des enjeux issus du diagnostic et des pistes d'orientations ;
- Le 25 juin 2013, présentation de l'avancement des grandes orientations du Plan Paysage, des objectifs du PADD et des premières prescriptions.



Assemblée des maires, le 25 juin 2013 à Champagne

✘ De nombreux comités de pilotage

Douze comités de pilotage ont eu lieu entre avril 2012 et novembre 2013. Comme l'ensemble des réunions et groupes de travail menés durant l'élaboration du schéma de secteur, les comités de pilotage ont été proposés dans un large éventail de communes (Vienne, Champagne, Vérin, Limony, Charnas, St-Cyr-sur-Rhône, Condrieu, Ampuis). L'ensemble des comités de pilotage a été ouvert aux représentants de l'Etat, du Parc du Pilat et plus ponctuellement des chambres d'agriculture. Parmi ceux-ci, deux comités de pilotage ont été organisés afin de présenter le diagnostic puis les orientations aux partenaires (voir chapitre suivant).

✘ Présentation aux partenaires

Le projet de Schéma de secteur a été présenté aux services de l'Etat, et aux personnes publiques associées lors des deux comités de pilotage :

- 24 septembre 2013 à Ampuis, présentation du diagnostic et des enjeux ;
- 5 décembre 2013 à Champagne, présentation des orientations et du DOG.

A ce souci constant d'impliquer largement les acteurs autour du projet de Scot, les personnes publiques associées et consultées ont répondu positivement.

Pour rappel, chacune des commissions thématiques – agriculture et paysage – (cf page 5) comptait dans ses membres des représentants de chambres consulaires, de services de l'Etat, et de professionnels. Leurs interventions et leurs connaissances ont enrichi le projet.

➔ Chapitre 4 – Associer les habitants et informer le grand public

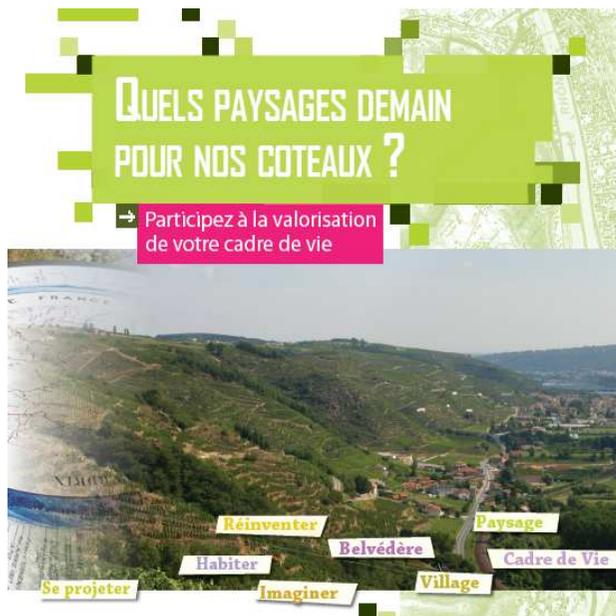
✘ Une démarche exploratoire proposée aux habitants

L'« Atelier habitant »

Le jeudi 24 mai 2012 à Ampuis, une rencontre était proposée aux habitants de la côtière (campagne d'affichage).

L'objectif de cet « atelier habitant » était de partager les exigences propres à un développement durable de la côtière (intérêt général à long terme et non intérêts particuliers à court terme). Sur la base d'une série de questions, les participants ont pu réagir et échanger leurs points de vue sur leur territoire et leur cadre de vie :

- Si vous deviez recevoir des amis qui ne connaissent pas la côtière, où les emmèneriez-vous ?
- Quels sites remarquables sont à garder « cachés » ?
- Quels lieux vous semblent particulièrement dévalorisants ?



Extrait de l'affiche de l'atelier habitant

Le questionnaire photographique

Démarche innovante préalable à l'« atelier habitant », un questionnaire photographique a été envoyé à toutes les communes (cf page suivante). Pour préparer la rencontre du 24 mai et alimenter les discussions, chacun était invité à transmettre ses idées sous forme de photographies. Le principe était de répondre à une série de questions, portant sur l'environnement quotidien en utilisant plusieurs clichés pour illustrer sa réponse.

Parmi les questions proposées :

- *Quelle(s) image(s) emmèneriez-vous avec vous si vous deviez quitter la région, dans le cas d'un déménagement par exemple ?*
- *Qu'est-ce qui vous choque dans votre environnement proche ou à l'échelle des communes voisines ?*
- *Qu'est-ce qui dans votre entourage doit être pris en photographie avant qu'il ne disparaisse ?*
- *Quelle image laisse, selon vous, le mieux présager du devenir des paysages de la côtière dans un futur plus ou moins proche ?*

Ce questionnaire est parvenu à toutes les communes concernées et a fait l'objet d'une campagne d'affichage. Seules 3 réponses ont été recueillies, elles ont été intégrées aux réflexions des groupes paysage.



L'atelier habitant , 24 mai 2012 à Ampuis



QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN SUR LES COTEAUX ?

Le Parc naturel régional du Pilat et les Syndicats Mixtes des SCoT des Rives du Rhône et du Bassin d'Annonay vous invitent à participer à la construction de vos paysages. Cette démarche est initiée dans le cadre d'une étude urbaine, paysagère et agricole des communes de la « côtière rhodanienne » visant à assurer à ce territoire un développement qui préserve votre cadre de vie.

Pour être au plus près de vos attentes et de vos aspirations quant à la façon dont vous « vivez » chaque jour l'évolution de vos paysages, nous vous invitons à livrer vos « points de vues » et à les partager avec vos élus.

Participez et contribuez à la définition des paysages qui constitueront demain votre cadre de vie!

Des temps de rencontre conviviaux seront programmés pour vous rencontrer et engager la démarche ensemble.

QUESTIONNAIRE PHOTOGRAPHIQUE

Vous trouverez la liste des questions au verso.

Pour alimenter les discussions de nos rencontres, nous vous invitons à nous transmettre au plus tôt vos idées sous forme d'image.

Les questions portent sur votre environnement quotidien, sur l'ensemble des communes « de coteaux », de Saint-Romain-en-Gier dans le Rhône à Andance en Ardèche, en passant par Echalas, Ampuis, Saint-Michel-sur-Rhône, Chavanay, Serrières, ... (1*)

Vous pouvez utiliser plusieurs clichés par question et pouvez compléter votre réponse par quelques lignes. Les clichés peuvent porter sur des éléments particuliers, des vues rapprochées, plus générales, des détails. L'objectif n'est pas de faire des photographies artistiques mais d'illustrer au mieux votre réponse. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi nous livrer le questionnaire uniquement complété par écrit, en prenant soin de détailler suffisamment vos réponses.

Remarque: Vos réponses ne seront pas utilisées de manière nominative, aucun jugement de valeur ne sera porté sur vos clichés et leur exploitation ne dépasse pas le cadre de cette étude.

En pratique: Adressez nous au plus tôt vos clichés au format numérique, en précisant vos coordonnées et en prenant soin de les renommer de la manière suivante « [VotreNom_NuméroQuestion] » à l'adresse suivante :
Avant le 18 mai 2012

jmarceau@parc-naturel-pilat.fr



1 * Saint-Romain-en-Gier, Echalas, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Ampuis, Tupin-et-Semons, Condrieu, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône, Chavanay, Malleval, Saint-Pierre-de-Boeuf, Peyraud, Champagne, Saint-Etienne-de-Valoux et Andance.

Extrait du questionnaire photographique



Cette action a bénéficié du soutien du programme LEADER et de la Région.

✗ L'Atelier Paysage - Les Canapés Observatoires

Les 22 et 23 septembre 2012, une "balade-spectacle-paysage", les canapés observatoires a été organisée par le Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay et le SOAR (scène ouverte des arts de la rue, Boulieu-lès-Annonay) en collaboration avec le SMRR : une promenade d'un peu plus d'une heure, à Saint-Désirat, commune ardéchoise des coteaux du Rhône, avec, sur le parcours, des interventions de comédiens et danseurs sur des textes du paysagiste Gilles Clément, afin de donner à voir le paysage autrement.

Le but était de s'appuyer sur cette proposition artistique pour recueillir les réactions des participants et leur regard sur les paysages, par des questionnaires, mais aussi et surtout par des rencontres élus-habitants sous une forme conviviale et toute simple : un échange direct entre les participants et les élus durant la balade.

Un film, «*Ce qu'en pensent les oiseaux*», a ensuite relayé cette démarche participative, film présenté lors de réunions publiques.



Atelier Paysage les 22 et 23 septembre 2012

✘ Une concertation plus « classique » a également été proposée

Les réunions publiques

Conformément à la délibération du 12 février 2013 qui prévoit l'organisation « d'une ou plusieurs réunions publiques sur le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que sur les orientations du Padd et du Dog avant l'arrêt du projet », deux réunions publiques ont été organisées.

- **Condrieu**

Le 19 septembre 2013 (environ 13 participants)

Cette réunion a été l'occasion de présenter les éléments issus du diagnostic aux habitants.

- **Ampuis**

Le 17 décembre 2013 (environ 10 participants)

Lors de cette réunion les principes du projet d'aménagement et de développement durable ainsi que les propositions d'actions ont été présentés à la population.

Les affiches ont été distribuées dans chacune des communes concernées. Un flash code a été intégré aux deux affiches, permettant un accès rapide avec son smartphone au site internet du syndicat mixte des rives du Rhône.

Le dossier à disposition du public

Un dossier de consultation a été mis à la disposition de tous dans les locaux du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et dans les mairies de Saint-Romain-en-Gal, Condrieu, Chavanay et Champagne dès le lancement de l'étude.

Ce dossier contient notamment l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du schéma de secteur, la délibération de prescription, les documents de travail de diagnostic et des cartes de synthèse, les orientations générales du projet débattues en conseil syndical...

A ce jour, les registres sont restés vierges.

Affiche de la réunion publique du 17 décembre 2013

PARTIE 2 – Les actions d'information et de communication

→ Chapitre 1 – Les collectivités locales, de précieux relais

✗ Le schéma de secteur dans les bulletins municipaux tout au long de l'élaboration du projet :

L'ensemble des communes du SMRR publiant un bulletin municipal a reçu une série de brèves mentionnant notamment la démarche du schéma de secteur. Parmi les bulletins relayant cette information :

- Champagne, janvier 2012 ;
- Ampuis, mars 2012 ;
- Echalas, juillet 2012 ;
- Loire sur Rhône, juillet 2012 ;
- Saint Etienne de Valoux, septembre 2012 ;
- Saint Romain en Gal, octobre 2012 ;
- Sainte Colombe, décembre 2012 ;
- Saint Désirat, décembre 2013 ;
- Ampuis, décembre 2013 ;
- Sainte Colombe, janvier-février 2014.

Schéma de secteur de la côtière rhodanienne

Le travail de déclinaison du Scot sur les 18 communes de la côtière rhodanienne, en rive droite du Rhône, se poursuit au travers de l'élaboration du schéma de secteur. Mardi 2 juillet 2013, les élus du syndicat mixte ont débattu des orientations générales du Padd (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Six objectifs sont affichés. Parmi eux, protéger et valoriser les paysages, les espaces agricoles naturels, assurer l'accueil de nouvelles populations, d'activités et améliorer les conditions de déplacements.

Le 19 septembre dernier, à Condrieu, le diagnostic et les enjeux étaient présentés aux habitants en réunion publique. Cette réunion fait suite à de nombreuses rencontres avec les élus mais aussi avec les agriculteurs et les habitants. Ainsi depuis le lancement début 2012, près de 30 groupes de travail ont été organisés, portant sur le paysage, l'agriculture et les orientations à donner au territoire.

Communauté de communes

Ludothèque

Depuis le 1^{er} octobre, le ludobus, subventionné par la communauté de communes, vient nous rendre visite tous les mardis.

Les habitants des 11 communes peuvent fréquenter cet espace de jeux itinérant :

- à Echalas jusqu'au 10 décembre (salle du pré de Lerlé) de 10 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- à Loire sur Rhône du 7 janvier au 25 mars 2014 (salle polyvalente) mêmes horaires.
- à Sainte Colombe du 1^{er} avril au 17 juin (salle du restaurant scolaire) mêmes horaires.
- puis à Condrieu du 24 juin au 7 octobre (salle des écoliers) mêmes horaires (fermé au mois d'août).

La ludothécaire de Quai des ludes vient avec son ludobus, avec l'aide de bénévoles elle installe des espaces de jeux (bâlé, construction, symbolique et jeux de société) dans la salle communale, jeux qui séduisent petits et grands.

Les structures petite enfance, les écoles maternelles, les assistantes maternelles et les parents accompagnés de leurs jeunes enfants ou encore les accueils de loisirs au cours des vacances scolaires, viennent passer un bon moment dans cette ludothèque itinérante.

Des nouvelles du Scot

Cette année 2013 fut riche d'étapes franchies et de projets : le Scot est en révision suite à l'extension du territoire aux intercommunalités du Nord-Drôme et de l'Ardèche. Des démarches novatrices et ambitieuses viennent compléter l'application quotidienne des principes promus par le Scot : une charte pour la biodiversité positive et une réflexion prospective à l'échelle d'une génération (2040).

Le périmètre s'élargit aux intercommunalités du Sud. Après l'approbation de son Scot sur un périmètre de 80 communes le 30 mars 2012, le syndicat mixte des rives du Rhône vient de franchir une nouvelle étape de son histoire, avec l'extension de son périmètre sur 5 nouvelles intercommunalités du Nord-Drôme et de l'Ardèche. Depuis le 27 mars, le Syndicat mixte couvre désormais 127 communes sur 5 départements. Le conseil syndical a procédé à l'installation de ses nouveaux délégués le 9 avril 2013 : ils sont désormais 94 délégués à représenter l'ensemble des intercommunalités du territoire, contre 37 délégués auparavant. Le périmètre est consultable sur le site internet du SMRR <http://www.scot-rivesdurhone.com>

Schéma de secteur de la côtière rhodanienne

Le travail de déclinaison du Scot sur les 18 communes de la côtière rhodanienne, en rive droite du Rhône, se poursuit au travers de l'élaboration du schéma de secteur. Mardi 2 juillet 2013, les élus du syndicat mixte ont débattu des orientations générales du Padd (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Six objectifs sont affichés. Parmi eux, protéger et valoriser les paysages, les espaces agricoles naturels, assurer l'accueil de nouvelles populations, d'activités et améliorer les conditions de déplacements.

Le 19 septembre dernier, à Condrieu, le diagnostic et les enjeux étaient présentés aux habitants en réunion publique. Cette réunion fait suite à de nombreuses rencontres avec les élus mais aussi avec les agriculteurs et les habitants. Ainsi depuis le lancement début 2012, près de 30 groupes de travail ont été organisés, portant sur le paysage, l'agriculture et les orientations à donner au territoire.

Extrait du journal municipal d'Ampuis, paru en décembre 2013

➔ Chapitre 2 – Le site Internet

Le SMRR est doté depuis janvier 2007 d'un site Internet consultable à l'adresse suivante : www.scot-rivesdurhone.com

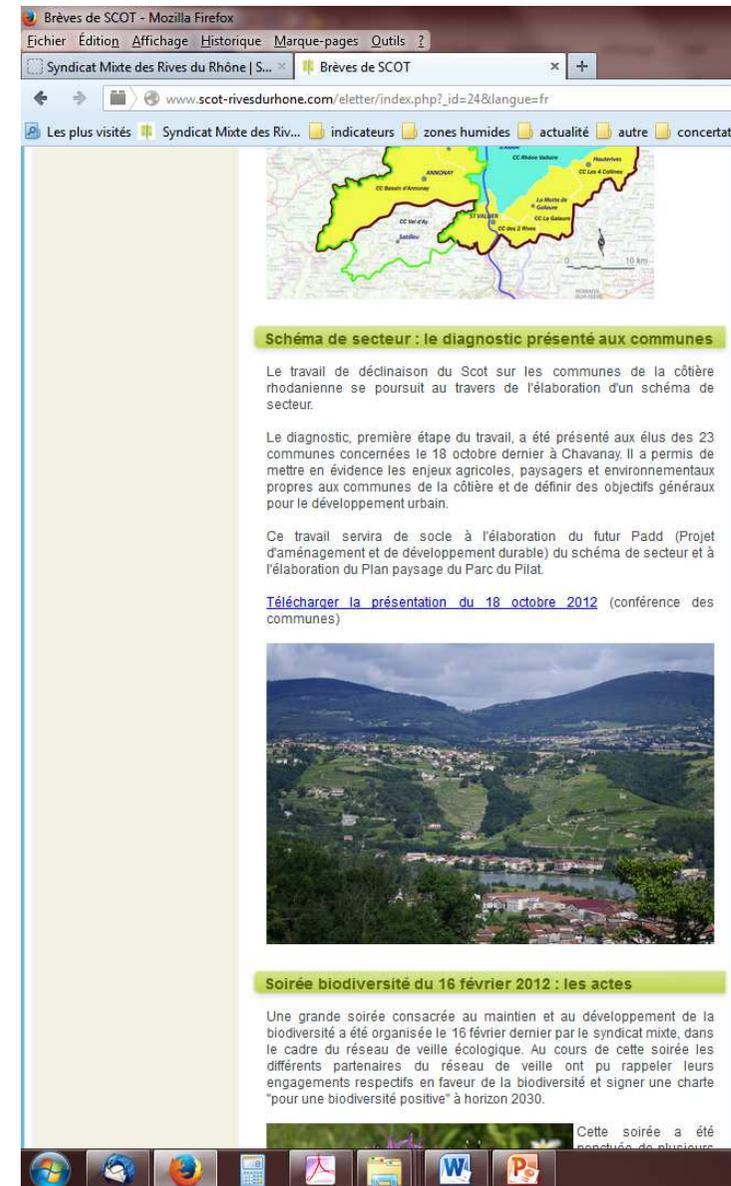
La rubrique « Téléchargement » contient un dossier « Schéma de secteur » alimenté par les documents de travail, les présentations, les cartes thématiques tout au long de l'étude. Depuis le lancement de la consultation des bureaux d'études aux débats en conseil syndical, les principaux éléments de l'étude ont été mis à disposition de tous au fur et à mesure de de l'élaboration du schéma de secteur, traduisant une volonté forte d'information et de transparence.

➔ Chapitre 3 – La e-letter

Par ailleurs, une lettre d'information électronique, « Brèves de Scot » est disponible en ligne. Envoyée également à plus de 700 inscrits, cette e-letter présente deux à trois fois par an les actualités du Syndicat et les avancées des études.

Trois d'entre elles ont proposé un article sur l'étude de la côtière rhodanienne :

- ➔ juillet 2013 « *Le Schéma de secteur de la côtière rhodanienne* » ;
- ➔ octobre 2012 « *Schéma de secteur : le diagnostic présenté aux communes* » ;
- ➔ janvier 2012 « *Une étude urbaine et paysagère sur la côtière rhodanienne* ».



The screenshot shows a web browser window with the URL www.scot-rivesdurhone.com/eletter/index.php?id=24&langue=fr. The page features a navigation menu with items like 'indicateurs', 'zones humides', 'actualité', and 'autre'. A map of the Rhône river region is displayed, with various zones highlighted in yellow and green. Below the map, a section titled 'Schéma de secteur : le diagnostic présenté aux communes' contains the following text:

Le travail de déclinaison du Scot sur les communes de la côtière rhodanienne se poursuit au travers de l'élaboration d'un schéma de secteur.

Le diagnostic, première étape du travail, a été présenté aux élus des 23 communes concernées le 18 octobre dernier à Chavanay. Il a permis de mettre en évidence les enjeux agricoles, paysagers et environnementaux propres aux communes de la côtière et de définir des objectifs généraux pour le développement urbain.

Ce travail servira de socle à l'élaboration du futur Padd (Projet d'aménagement et de développement durable) du schéma de secteur et à l'élaboration du Plan paysage du Parc du Pilat.

[Télécharger la présentation du 18 octobre 2012](#) (conférence des communes)

Below the text is a photograph of a valley with a river and hills. Another section titled 'Soirée biodiversité du 16 février 2012 : les actes' contains text about a biodiversity evening event.

Extrait de la e-letter d'octobre 2012

➔ **Chapitre 4 – La presse locale**

Le schéma de secteur de la côtière rhodanienne a trouvé un certain écho dans la presse locale en phase de présentation du diagnostic et des propositions d'actions.

✗ **Articles dans la presse locale :**

- ➔ 22 octobre 2013 « *Le Scot ne fait pas le plein* » (Le Dauphiné libéré)
- ➔ 18 décembre 2013 « *Un nouveau Scot, de Vienne jusqu'à la vallée de la Vocance* » (Le Réveil du Vivarais)

✗ **Conférence de presse :**

- ➔ Le 6 décembre, un petit déjeuner presse organisé par le syndicat mixte a permis d'expliquer la démarche du Scot et du Schéma de secteur aux correspondants des principaux titres de la presse régionale. Le Réveil du Vivarais et le Dauphiné libéré ont répondu présents.



Extrait du journal du Dauphiné libéré dans son numéro du 22 octobre 2013



Extrait du journal du Réveil du Vivarais dans son numéro du 18 décembre 2013

✗ Deux suppléments du Dauphiné Libéré :

Ces suppléments ont été distribués aux abonnés sur la partie Nord-Isère du territoire du Scot mais surtout 25 000 exemplaires ont été répartis entre les communes du SMRR.

→ La deuxième édition de ce supplément spécial « Scot Rives du Rhône » est parue le 24 octobre 2012. Cette édition informait de l'approbation du Scot et de sa mise en œuvre. Une pleine page annonçait le lancement et les objectifs et le périmètre de l'étude étude urbaine et paysagère sur la côtière rhodanienne lancée début 2012. Environ 3 000 exemplaires du supplément ont été distribués aux communes concernées par l'étude.

SCOT RIVES DU RHÔNE | 5

LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

Parce qu'elles le valent bien...

Sous la pression foncière, le patrimoine naturel et paysagé des communes de la côtière du Rhône s'est dégradé. L'objectif est de le préserver.

Le syndicat mixte des Rives du Rhône a élaboré son Scot sur un secteur très étendu de près de 1 000 km². Il partage un territoire commun avec le Parc Naturel Régional du Pilat sur les intercommunalités du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu. S'agissant du même périmètre géographique, le syndicat mixte et le Parc ont tous deux inscrit dans leurs documents l'enjeu d'une étude approfondie sur les communes de la côtière. Ces dernières sont sujettes à de fortes pressions foncières, qui ont largement contribué à dégrader les paysages et le fonctionnement écologique de ce secteur. L'objectif est donc désormais de préserver et de valoriser ces espaces sensibles, offrant de superbes panoramas.

Une étude pour mieux cerner les enjeux

Afin de mieux comprendre les problématiques et les enjeux de la côtière Rhodanienne, une étude urbaine et paysagère a été lancée début 2012. Celle-ci s'achèvera en 2013. Elle permettra de mettre en valeur les plus-values paysagères, les terroirs agricoles, les sensibilités environnementales des communes concernées. Une analyse approfondie du tissu urbain sera également réalisée afin d'estimer le nombre de logements constructibles par densification, épargnant ainsi le foncier disponible. L'objectif final de cette étude est de déterminer de façon claire, et à long terme, les espaces à préserver.

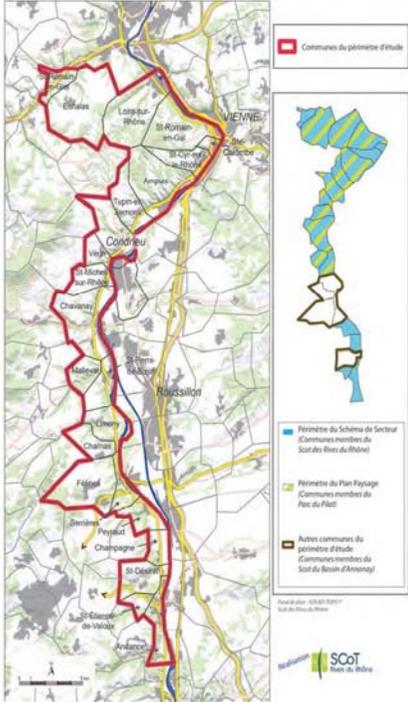
Un schéma de secteur pour protéger ce territoire fragile

Ce travail se formalisera de façon réglementaire au travers d'un schéma de secteur. Il permettra d'aller à une échelle plus fine que celle du Scot et de mieux identifier les secteurs fragiles. Ce document, comme le Scot, s'imposera aux documents d'urbanisme locaux. Ce dispositif sera complété par un « Plan paysage » mis en place par le Parc naturel régional du Pilat. Il assurera la protection des paysages par le biais de recommandations à destinations des élus et habitants, ainsi qu'au travers d'un programme d'actions. Le périmètre d'étude a également été étendu à 5 communes du Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay dans la perspective du rapprochement avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Sortir des sentiers battus... pour mieux vous associer

Échange direct

Les 22 et 23 septembre, une "balade-spectacle-paysage" a été organisée en partenariat entre le Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay et le SOAR (scène ouverte des arts de la rue, Boulieu-lès-Annonay) : une promenade d'un peu plus d'une heure, à Saint-Désirat, commune ardéchoise des cotteaux du Rhône, avec, sur le parcours, des interventions de comédiens et danseurs sur des textes du paysagiste Gilles Clément, afin de donner à voir le paysage autrement. Le but était de s'appuyer sur cette proposition artistique pour recueillir les réactions des participants et leur regard sur les paysages, par des questionnaires, mais aussi et surtout par des rencontres élus-habitants sous une forme conviviale et toute simple : un échange direct entre les participants et les élus durant la balade.



Communes du périmètre d'étude

Périmètre du Schéma de Secteur (Communes membres du Scot des Rives du Rhône)

Périmètre du Plan Paysage (Communes membres du Parc du Pilat)

Autres communes du périmètre d'étude (Communes membres du Scot du Bassin d'Annonay)

SCOT RIVES DU RHÔNE

Extrait du supplément du Dauphiné libéré du 24 octobre 2012 spécial Scot Rives du Rhône

➔ La troisième édition du supplément est parue le 20 décembre 2013. Elle avait pour vocation d'expliquer les implications concrètes du Scot et du schéma de secteur dans la vie quotidienne des habitants/usagers du territoire. Une pleine page présente le projet de Schéma de secteur de la côtière rhodanienne (ci-contre). L'ensemble des communes du périmètre d'étude (communes du schéma de secteur ainsi que les communes de Vivarhône) a reçu près de 3000 exemplaires du supplément et les intercommunalités 1200 exemplaires.

Rive droite : ce qui va changer

« Comment mes paysages évoluent ? Pourquoi ces terrains s'urbanisent-ils ? Un habitant peut légitimement s'interroger. Ces évolutions sont à appréhender dans la globalité de l'aménagement territorial, tel qu'envisagé par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ainsi, depuis début 2012, une étude urbaine et paysagère est portée par le Syndicat mixte des Rives du Rhône et le Parc naturel régional du Pilat sur 23 communes, de Saint-Florenin-en-Gier, au nord, à Andance, au sud.

Inverser les regards
Le développement de ces communes est soumis à de nombreuses contraintes : le fleuve, la voie ferrée, la route nationale, les risques d'inondations. Les périmètres de production en Appellation d'origine contrôlée (vins et rigotte), les captages d'eau potable, les espaces naturels de qualité doivent aussi être protégés. Le but de l'étude : identifier les capacités de développement de ce territoire. Il ne s'agit pas de « regarder d'abord où l'on veut construire et en déduire ce qu'il reste à préserver », mais plutôt de « délimiter les espaces qu'il ne faut pas altérer pour en déduire ceux susceptibles d'être un jour urbanisés ». À la suite de cette première phase, est élaborée depuis un an une stratégie qui se concrétisera au travers d'orientations réglementaires (Schéma de secteur) et d'un plan d'actions (Plan Paysage).

Une réflexion partagée et globale
Comités de pilotage, commissions agricoles, groupes de travail, réunions avec les habitants ont alterné durant ces 18 derniers mois pour préciser peu à peu les orientations et commencer à identifier les actions à mettre en œuvre. Outre le rétablissement de liens forts entre ces territoires et le fleuve, et la réaffirmation de l'appartenance du plateau au massif du Pilat, la valorisation des coteaux viticoles est au cœur de la réflexion. Circonscrire l'urbanisation en lui fixant des limites hautes et basses est une première urgence - la plupart des communes de la Côtière rhodanienne composent avec de nombreuses contraintes (topographie, infrastructures...) et la présence d'espaces naturels de qualité souvent fragiles. Aussi les capacités de constructions nouvelles (logements, activités économiques) sont relativement limitées sur la plupart des com-



Circonscrire l'urbanisation en lui fixant des limites hautes et basses est une première urgence. Scot des Rives du Rhône

munes de la Côtière. En fait, l'ensemble de ces analyses sera retranscrit dans un document, le « schéma de secteur de la Côtière rhodanienne » : ce document d'urbanisme déclinera et précisera réglementairement les capacités de développement urbain envisagées par le SCoT des Rives du Rhône pour les communes de la Côtière. C'est en quelque sorte un « zoom » du SCoT qui s'imposera aux Plans locaux d'urbanisme (lire ci-contre).

Une approche paysagère
L'autre document issu de cette réflexion sera le « plan paysage » du Parc du Pilat : il visera à assurer la

protection et la mise en valeur des paysages par le biais d'orientations détaillées, déclinées dans un cahier de recommandations à destination des élus et des habitants, ainsi qu'au travers d'un programme d'actions (aménagement de belvédères, routes sécurisées, entretien de sites patrimoniaux...).

La préservation des paysages passe aussi par la protection du foncier agricole, préalable au soutien des pratiques viticoles. En retour, celles-ci participeront à la préservation des coteaux, notamment en limitant l'érosion et les ruissellements.

TÉMOIGNAGE Le SCoT, ami de la vigne



■ Côte-rôtie, Saint-Joseph, Condrieu... Quelques syllabes qui ne se forment pas sous le palais sans caresser les papilles. De 1986 au 1^{er} mars dernier, Gérard Villano a exploité trois hectares et demi de vignes, disséminés sur ces prestigieux territoires AOC (Appellation d'origine contrôlée), égrainés sur quelques kilomètres au fil du Rhône.

Pour le vigneron, qui a vu la population des coteaux plus que doubler en vingt ans à peine, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) apparaît bel et bien comme une « solution ». « Ce que le SCoT permet, c'est un système équilibré entre le développement urbain et celui de l'agriculture. »

Agriculteur lui-même, c'est aussi en tant que conseiller municipal de Condrieu qu'il a participé aux différentes commissions et réunions de concertation qui ont présidé à l'élaboration du document d'urbanisme. Et il l'assure : « Les revendications des exploitants ont toujours été entendues et prises en compte. » L'augmentation de la circulation sur les routes (ainsi que les conflits d'intérêts entre les habitants qui se rendent vers leur lieu de travail et les larges véhicules agricoles), le ruissellement des eaux de pluie sur les sols « étanchés » par les nouveaux lotissements, la pression foncière exercée par le développement des bourgs... « il était urgent de limiter la construction d'habitations au-dessus des vignobles dans les zones de production à haute valeur ajoutée comme les nôtres... que les villages puissent continuer à grandir en harmonie avec l'environnement », retrace Gérard Villano. La densification des communes, le repérage des jachères urbaines, ce sont « toutes ces réflexions indispensables » des élus municipaux « que le SCoT va guider ».

Le Schéma de secteur : un mode opératoire
Prévu par la loi Grenelle II, le Schéma de secteur doit faciliter l'exécution des schémas de cohérence territoriale, en détaillant le contenu. Valoriser le cadre de vie et les paysages, protéger simultanément le foncier agricole et les ressources font partie des enjeux de la rive droite du Rhône. Ce schéma définit aussi les conditions d'accueil de nouvelles populations et activités, et vise à améliorer les conditions de déplacement. La notion d'équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbains se concrétise par exemple par la conservation des coupures vertes entre les villages, la valorisation des vues et des bourgs ou encore la préservation du patrimoine architectural. Les espaces agricoles stratégiques, nombreux sur le territoire (coteaux viticoles, prairies de fauche nécessaires à la rigotte de Condrieu, maraichage...) seront préservés. Il conviendra également d'être vigilant au déboisement, particulièrement sur les versants sud. Le maintien à long terme de l'activité agricole et la protection des ressources environnementales sont encore parmi les objectifs du projet.

Risques, nuisances... et ressources
Quant à la protection des espaces naturels, le Schéma de secteur identifie par exemple des « milieux relais », des corridors écologiques qui les relient. Il détermine aussi les modalités de préservation de la ressource en eau et de protection contre les risques d'inondation par une maîtrise du développement urbain. La lutte contre les nuisances acoustiques est également l'objet de recommandations de bon sens : vigilance quant à l'implantation des équipements collectifs (écoles, hôpitaux, maisons de retraite), près des infrastructures les plus bruyantes notamment.

De même, le Schéma de secteur se penche sur les zones d'activités économiques avec la volonté de les calibrer selon les besoins et les possibilités réelles du territoire, tout en renforçant leur attractivité paysagère et urbaine ainsi que leur qualité environnementale.

Enfin, les déplacements sont aussi au menu du Schéma de secteur. Là encore, la limitation du développement urbain, la prise en compte des déplacements des engins agricoles, la réorganisation des transports en commun ou la promotion du covoiturage traduisent des préoccupations de développement réfléchi de ce territoire.

PARTIE 3 – Evaluation de la concertation

→ Chapitre 1 – Synthèse des actions réalisées

La concertation a été organisée tout au long de la démarche d'élaboration du schéma de secteur par des actions d'information, d'animation, de sensibilisation et de communication. Deux réunions publiques ont ponctué cette concertation, pour présenter le diagnostic puis les propositions d'actions.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres avec les élus mais aussi avec les agriculteurs et les habitants ont rythmé et enrichi l'étude. Ainsi depuis le lancement début 2012, près de 30 groupes de travail ont été organisés, portant sur le paysage, l'agriculture et les orientations à donner au territoire.

	Description	Dates	Participation
Les groupes de travail et commissions	Deux commissions Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 08 juin 2012 à Condrieu, ▪ 08 septembre 2012 à St-Michel-sur-Rhône, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 participants ▪ 20 participants
	Deux commissions Paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 08 juin 2012 à Condrieu, ▪ 28 septembre 2012 à St-Michel-sur-Rhône, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 26 participants ▪ 20 participants
	Huit groupes de travail Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur 1 : Saint-Romain-en-Gal, 15 mai 2012 ; Loire-sur-Rhône, le 26 novembre 2012 ▪ Secteur 2 : Condrieu, le 15 mai 2012 ; Ampuis, le 26 novembre 2012 ▪ Secteur 3 : Saint-Pierre-de-Bœuf, le 16 mai 2012 ; Félines, le 27 novembre 2012 ▪ Secteur 4 : Saint-Désirat, le 16 mai 2012 ; Peyraud, le 27 novembre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} session 15-16 mai 2012 : 47 participants ▪ 2^{ème} session 26-27 novembre 2012 : 39 participants

	Huit groupes de travail Paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur 1 : Echalas, 24 mai 2012 ; Sainte-Colombe, le 3 décembre 2012 ▪ Secteur 2 : Tupin-et-Semons, le 24 mai 2012 ; Saint-Cyr-sur-le-Rhône, le 3 décembre 2012 ▪ Secteur 3 : Limony, le 25 mai 2012 ; Charnas, le 4 décembre 2012 ▪ Secteur 4 : Serrières, le 25 mai 2012 ; Andance, le 4 décembre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} session 24 et 25 mai 2012, 36 participants ▪ 2^{ème} session 03 et 04 décembre 2012, 37 participants
	Trois groupes de travail « Faubourg perché »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 octobre 2013 ▪ 21 novembre 2013 ▪ 19 décembre 2013 	1 à 3 élus par commune pour chaque groupe
	Dix groupes de travail « orientations »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 28 janvier 2013, ▪ 20 février 2013, à Vienne ▪ 04 mars 2013, à Vienne ▪ 05 mars 2013 à Vienne ▪ 26 mars 2013 à Charnas 	1 à 3 élus par commune pour chaque groupe
Les réunions en mairie	Seize rencontres directes avec les communes (13 communes concernées)	St-Romain-en-Gier, Echalas (X2), Loire-sur-Rhône (cadre PLU), St-Romain-en-Gal (x2), St-Cyr-sur-le-Rhône (cadre PLU X2), Condrieu, St-Michel-sur-Rhône (cadre PLU), Chavanay (cadre PLU), Malleval (cadre PLU), Charnas (cadre PLU), Champagne/St-Etienne-de-Valoux/Andance (réunion EPCI)	
L'association des partenaires	Deux comités de pilotage ouverts aux personnes publiques associées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 septembre 2013, Ampuis ▪ 5 décembre 2013, Champagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 participants ▪ 15 participants
L'association des habitants	Deux réunions publiques de concertation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 septembre 2013 à Condrieu, ▪ 17 décembre 2013 à Ampuis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 participants ▪ 10 participants
	Un atelier habitant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 mai 2012 à Ampuis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 participants
	Un questionnaire photographique		

	Deux ateliers paysage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 22 septembre 2012 ▪ 23 septembre 2012 	200 participants
	Dossiers de consultation disponibles dans les locaux du SMRR et dans 4 communes		
Comité de pilotage	Douze comités de pilotage	Vienne (04/04/12), Champagne (26/06/12), Vérin (27/09/12), Limony (13/12/12), Charnas (26/03/2013), St-Cyr-sur-Rhône (17/05/13), Condrieu (11/06/13), Champagne (25/06/13), Ampuis (24/09/13), Vérin (28/11/13)	Une douzaine de participants à chaque comité.
Les assemblées des maires	Trois assemblées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 avril 2012, Ampuis, ▪ 18 octobre 2012, Chavanay, ▪ 25 juin 2013, Champagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 participants ▪ 23 participants ▪ 40 participants
Les conseils syndicaux	Quatre conseils syndicaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 novembre 2011 ▪ 24 janvier 2012 ▪ 12 février 2013 ▪ 2 juillet 2013 	
Le site Internet	Documents disponibles au fur et à mesure de l'avancement de l'étude sur la page « Téléchargement » du site du SMRR		
	Trois e-letter (janvier 2012, octobre 2012, juillet 2013)		
	A noter que le site internet du parc du Pilat relaie également une partie de l'information		
Les actions en direction des médias	Douze articles sont parus sur le schéma de secteur dans la presse locale et les bulletins municipaux.		
	Deux suppléments du Dauphiné libéré consacraient une pleine page au schéma de secteur.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ octobre 2012 ▪ décembre 2013. 	

→ Chapitre 2 – Avancées et limites de la concertation

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'est saisi de multiples formes d'association, d'information et de communication autour de son projet de Schéma de secteur de la Côtière rhodanienne pour toucher le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs et habitants du territoire.

Les formes mobilisées étaient des plus conventionnelles (réunions publiques, commissions), aux plus diversifiées : ateliers citoyens, canapés du paysage, visites de terrain.

La concertation a su donc être participative. En 20 mois, l'ensemble des rencontres correspond à plus de 600 « mobilisations individuelles » d'environ 3 heures...

La concertation envers les habitants reste la plus difficile à mettre en place : comment mobiliser la curiosité du grand public sur un document d'urbanisme encore trop méconnu, sur une échelle territoriale non identifiée, qui ne correspond pas à une intercommunalité et sur un horizon temporel de plusieurs dizaines d'années ? Quelles formes et quels lieux permettraient de mieux impliquer les habitants ?

Ce sont les modalités de concertation qui sont davantage à explorer.

Le Syndicat Mixte a donc déployé de nombreux efforts pour partager la démarche tout au long de l'élaboration du document. L'opération des canapés du paysage témoigne de cette ambition. Elle a suscité un intérêt particulier.

En revanche, le public n'a pas été au rendez-vous des réunions publiques. La presse s'en est parfois fait l'écho, choisissant de mettre l'accent sur la difficulté de mobilisation plutôt que sur l'intérêt de la démarche engagée par le SMRR.

La mobilisation des élus a été importante et continue. Le Syndicat Mixte a répondu à de nombreuses demandes d'approfondissements, d'explications.